



Concubinage en logement secondaire , comment se déclarer ?

Par Yomate

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un appartement seule pour lequel je perçois de l'apl . Seulement je suis désormais en couple et mon conjoint et moi souhaiterions louer un appartement ensemble. Nous avons trouvé le bien qui nous conviendrait et pour lequel l'agent immobilier nous a dit qu'il éditerait un bail à nos deux nom en tant que couple.

Le problème c'est que je viens seulement de lancer mon préavis de l'appartement que je loue actuellement et, le loyer étant élevé, je ne peux me permettre de payer le prix complet du loyer pendant 3 mois , j'ai donc besoin des apl pour ce logement.

Je me suis renseignée et j'ai appris que j'avais le droit d'être locataire de deux logements.

Je souhaiterais donc déclarer l'appartement que je loue actuellement en tant que logement principal et le logement que je souhaite louer avec mon conjoint en tant que logement secondaire durant les 3 mois à venir (durée du préavis) et , bien sur, ne percevoir que l'apl de mon logement actuel (sachant bien qu'il est impossible de percevoir de l'apl pour 2 logements) . Suis-je dans mon bon droit? Si oui, comment doit se faire cette déclaration (auprès de la caf et des impôts) ?

Mon conjoint devra-t-il faire une demande d'apl, puisqu'il s'agira, pour lui, de son logement principal ?

Merci beaucoup pour votre aide !